



Compte Rendu de la séance Officielle du Comité Syndical du SISTO du Mercredi 25 Janvier 2017 à 20 H 30

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Vingt Cinq Janvier à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon, 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leurs a été adressée le 17 Janvier 2017 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
----------	--------------	----------	---------	---------	--------------	----------	---------	---------

Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (ex-Communauté de Communes de le Région du Lion d'Angers)

CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	Guy CHESNEAU	X			Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE			X	Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY	X			Patrice BERTHELOT		X	
	Françoise PASSELANDE		X		Karine MARCHAND	X		
	Tony AUGEREAU	X			Arnaud MOUSSEAU	X		
GREZ NEUVILLE	Jean Pierre FERRÉ	X						
	Frédérique LEHON	X			Francine RICHARD	X		
	Stéphane PERNET		X					
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU		X		Jean Pierre VAUTHIER		X	
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ	X			Michel GUILLOIS		X	
	Marc PAULOIN	X			Nooruddine MUHAMMAD	X		
	Daniel CHALET	X			Isabelle PRAT	X		
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER	X			Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON	X			Loïc LOCHIN	X		
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET			X	Marcel PARE	X		

Anjou Bleu Communauté (ex-Communauté Candéenne de Coopération Communales)

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD	X			Jean Alain CHEVILLARD	X		
CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE	X			Marie Thérèse DEROUET	X		
FREIGNE	Alain RAYMOND	X			Dominique GASDON		X	
	Patricia SOUPAULT		X					
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO	X		

Anjou Bleu Communauté (ex-Communauté de Communes du Canton de Segré)

AVIRE	Christian BOULMANT-NOMBALLAIS		X		Bernard DENOUS	X		
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	X			Emmanuel JOLIVEL			X
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE	X			Ludovic FLORTE			X
CHATELAIS	Guy BAUDOUIN			X	Alain VITRE			X
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET	X			Philippe LEMALE		X	
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER	X			Marie-Bernadette GROSBOIS		X	
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	X			Michel COUTINEAU			X
MARANS	Serge SEJOURNE	X			Loïc BESNIER		X	
MONTGUILLON	Marcel GARNIER	X			Patrick BIANG NZIE			X
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER			X	Bernadette MARTIN		X	
	Geneviève BURET			X				

NYOISEAU	Gabriel OREILLARD		X		Francis SEREX		X	
	Anne Cécile THOMAS	X						
STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS		X		Henri COUE	X		
	Céline PAUMIER	X						
ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLLIER		X	
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER	X			Yolande BLANCHARD	X		
SEGRE	Marc JUBLIN		X		Joseph GALON			X
	Philippe MORICEAU		X		Françoise DENIS-POIZOT	X		

M. Michel GUILLOIS a donné pouvoir à M. Daniel CHALET, M. Christian BOULMANT-NOMBALLAIS a donné pouvoir à M. Bernard DENOUS, M. Gabriel OREILLARD a donné pouvoir à Mme Anne-Cécile THOMAS, Mme Thérèse MARSAIS a donné pouvoir à M. Henri COUE, M. Marc JUBLIN a donné pouvoir à M. Germain PASSELANDE.

Présentation d'Eco-emballages

Christophe BODIN, Responsable des opérations de la Région Pays de la Loire pour Eco-emballages, présente au Comité syndical, le compte-rendu d'activité du SISTO de l'année 2015.

Mme DENIS-POIZOT s'interroge sur la filière des bouteilles en PET opaque et sur le fait que l'on peut mettre sur le marché une matière qui ne peut pas se recycler ?

M. BODIN répond que les industriels choisissent eux-mêmes leur emballage, Eco-emballages n'a pas un rôle de contrôle. Cependant des recherches sont effectuées pour trouver une filière de reprise.

Mme DENIS-POIZOT informe qu'une pétition contre l'achat de ce produit circule sur le site de ZéroWaste.

M. BELLIER s'interroge des incidences sur les montants reversés aux collectivités ayant déjà de bonnes performances avec la mise en place du nouveau contrat. Seront-elles lésées ?

M. BODIN explique qu'il sera mis en place un contrat d'objectifs. Les collectivités avec de bonnes performances pourront signer ce contrat d'objectif. En cas de perte de recette due au nouveau contrat, ce contrat d'objectif leurs permettra à minima de percevoir les mêmes montants que dans le précédent barème.

M. BOULTOUREAU demande si tous les emballages sont taxés ?

M. BODIN explique que même les emballages venus de l'étranger sont assujettis, c'est l'entreprise qui met l'emballage sur le marché qui est taxée.

M. BELLIER résume que les résultats de la collecte sélective sont encourageants mais il y a des efforts à faire sur les refus de tri.

Monsieur Albin DE MACEDO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 7 Décembre 2016

VOTE à l'unanimité

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Retrait de la commune de Pruillé, modification des montants du marché (forfait collecte et nettoyage des PAV)

VOTE pour l'ajout de ce point : Unanimité

Monsieur le Président informe que la collectivité a confié par marché en date du 1^{er} juin 2011 à l'entreprise SUEZ Environnement, la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers sur son territoire.

La Commune de Pruillé, suite à son regroupement avec les communes de La Membrolle sur Longuenée, du Plessis Macé et de La Meignanne, a intégré Angers Loire Métropole au 21 décembre 2015 (Arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015).

A cette date, il était techniquement difficile pour Angers Loire Métropole (ALM) de mettre en place le service déchets (collecte et traitement des OMR, collecte et tri des déchets recyclables, déchèteries). Il a donc été convenu, par convention en date du 11 février 2016, que le SISTO continuerait d'assurer le service jusqu'au 31 décembre 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la gestion du service déchets n'est donc plus assurée par le SISTO pour la commune de Pruillé. Il convient donc de revoir le forfait de collecte des OMR au porte à porte (-4 304,77€ HT/an) ainsi que la prestation de nettoyage des points d'apport volontaire (-982,80 € HT/an).

VOTE : contre : 0, abstention : 1, pour : 43.

Bilan technique 2016

Monsieur le Président présente le tableau ci-après concernant les résultats techniques de 2016.

		Tonnages 2015	Tonnages 2016
OMR		4000	3940
<i>kg/hab/an</i>		<i>109</i>	<i>106</i>
Collecte sélective	JRM	950	861
	DEM	1179	1235
	Verres	1575	1563
	Total CS	3705	3658
	<i>kg/hab/an</i>	<i>101</i>	<i>98</i>
Déchèteries	Cartons (cartons pro inclus)	226	220
	Déchets verts	5300	6745
	Ferrailles	238	261
	Bois	213	248
	D3E	269	304
	Mobilier	263	281
	DMS	77	55
	Plastiques durs	17	11
	Réemploi	1	0
	Tout Venant	2400	2377
	Gravats	2231	2064
	Total Déchèterie	11236	12566
	<i>kg/hab/an</i>	<i>324</i>	<i>359</i>
	Tonnage global	18940	20165
<i>kg/hab/an</i>	<i>514</i>	<i>543</i>	

Après l'énoncé de ces chiffres, Monsieur le Président constate :

- une stagnation des tonnages collectés sur les flux OMR (-1,5%) et tri sélectif (-1,3%),
- une augmentation des tonnages collectés en déchèteries (+11,8%).

M. BELLIER précise que c'est la 1^{ère} fois que le tonnage du verre baisse.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE ajoute que la plus grosse diminution concerne les Journaux Revues

Magazines (JRM). Elle peut s'expliquer par l'accès aux journaux sur internet.

M. BELLIER explique qu'au vu de ses résultats, nous devons travailler sur la valorisation des déchets apportés en déchèterie voire sur les diminutions d'apports en déchèterie, notamment pour les déchets verts. Nous devons mettre en avant d'autres filières : broyage, paillage à domicile. Le tout-venant (traitement : enfouissement en classe 2, pas de valorisation) pourrait servir de combustible solide de récupération (CSR)...

Mme DENIS-POIZOT s'étonne des 2 400 T de Tout-Venant, alors que nous avons une filière réemploi.

M. BELLIER indique qu'une réorganisation doit-être faite pour cette filière.

Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur Germain PASSELANDE présente les chiffres pour le débat d'orientations budgétaires 2017 et indique que ces documents ont déjà été présentés lors du vote de la grille tarifaire.

Dans un premier temps les résultats financiers de l'exercice 2016 (non validé par la trésorerie) :

Fonctionnement	Montant extrapolé présenté lors du vote de la grille tarifaire	Montant (non validé par la Trésorerie)	Différence %
Dépenses réalisées	3 036 749 €	3 026 226,21 €	- 0,35 %
Recettes réalisées	3 185 754 €	3 253 077,70 €	+ 2,11 %
Résultat de l'exercice	149 005 €	226 851,49 €	+ 52,24 %
Excédent reporté	345 100 €	345 099,96 €	
Résultat de clôture	494 105 €	571 951,45 €	+ 15,75 %

Investissement	Montant
Dépenses réalisées	200 076,01 €
Recettes réalisées	231 704,77 €
Résultat de l'exercice	31 628,76 €
Excédent reporté	513 691,06 €
Résultat de clôture	545 319,82 €

Recettes totales	3 484 782,47 €
Dépenses totales	3 226 302,22 €
Résultat global s/exercice	258 480,25 €
Résultat de clôture	1 117 271,27 €

Puis sont présentés les tonnages prévisionnels du DOB 2017 :

Tonnages	DOB 2017 (en tonnes)	DOB 2016	Réel 2016	% DOB 2016 / Réel 2016
Estimation collecte et élimination des ordures ménagères	3 960	4 030 T	3 940 T	-2,23%
Estimation du tonnage de la collecte sélective	3640	3 715 T	3 698 T	-0,46%
dont emballages	1230	1 200 T	1235 T	2,92%
dont papier	800	900 T	861 T	-4,33%
dont verre	1570	1 570 T	1563 T	-0,45%

dont cartons professionnels	40	45 T	39 T	-13,33%
Estimation des tonnages des déchèteries	13 195 T	11 327 T	12 527 T	10,59%

Ensuite l'état de la dette est présenté :

	Capital	Intérêts	Annuité
DOB 2016	150 625,02 €	57 018,53 €	207 643,55 €
DOB 2017	148 316,26 €	53 368,65 €	201 684,91 €

Le capital restant dû au 31/12/2016 est de 2 114 617,49 €. L'endettement par habitant (capital + intérêts) correspond à 69,93€.

L'emprunt de la Déchèterie du Lion d'Angers Travaux 2006 est terminé.

Les charges de personnel sont présentées dans le tableau suivant :

	BP 2017	BP 2016	Réel 2016
Personnel permanent (charges patronales comprises)	292 800 €	301 260 €	266 689 €
Mise à disposition du personnel (Agents LA et Segré, femme de ménage)	7 700 €	7 700 €	3 174 €
TOTAL	300 500 €	308 960 €	269 863 €

Pour terminer il présente les Investissements :

Objet	2016		Report 2016 sur 2017	2017	
	BP 2016	Réel		Proposition budget 2017	DOB 2017
Matériel informatique, Téléphonie (vidéoprojecteur)	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €
Mobilier	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
Conteneurs semi-enterrés OMR et sélectif (fourniture et pose + accès OMR+solde ASTECH)	520 439 € *	0 €	150 000 €	0 €	150 000 €
Caméras déchèterie SGA	20 000 €	400 €	19 600 €	400 €	20 000 €
Caméras mobile Point tri	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Etudes (optimisation déchèterie, régie)	50 000 €		50 000 €	0 €	50 000 €
Travaux déchèterie L.A.	24 000 €		24 000 €	204 000 €	228 000 €
Travaux déchèterie Chazé	15 000 €	2 477 €	0 €	0 €	0 €
Achat de bennes déchèterie (4 de 30 m ³)	16 000 €	13 320 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Rachat parc bac Pruillé		2 000 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement Voirie		694 €	0 €	0 €	0 €
Composteurs individuels				11 050 €	11 050 €
Véhicule utilitaire				25 000 €	25 000 €
TOTAL	653 939 €	18 891 €	260 100 €	248 450 €	508 550 €
Montant prévisionnel à prévoir pour 2017				508 550 €	

*dont 496200€ équilibre du budget

M. est étonné du montant réalisé (2 477€) sur la ligne travaux déchèterie de Chazé sur Argos alors qu'il était prévu au BP 2016 15 000€. Il demande s'il est prévu de fermer cette déchèterie ?

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE explique que nous avons trop estimé les dépenses des travaux qui ont été réalisés. Les travaux effectués en 2016 à la déchèterie de Chazé sur Argos correspondent aux garde-corps (travaux de sécurisation). En travaillant le DOB 2016, nous ne savions pas du tout à quel montant correspondrait cette dépense, nous avons mis approximativement 15 000€, en réalité ces travaux n'ont nécessité que 2 477€. Il en sera de même en 2017 pour les travaux du Lion d'Angers car une étude est en cours pour estimer le montant de ces travaux et elle ne sera pas terminée lors du vote du BP 2017, le montant inscrit est donc approximatif. Elle précise également que l'équilibre budgétaire se fera sur les lignes caméras et travaux de la déchèterie du Lion d'Angers.

Election des membres du SEDNO

Suite aux créations des Communautés de communes des Vallées du Haut Anjou et d'Anjou Bleu Communauté, les élus délégués au SISTO ont dû être revotés. La majorité des élus du SISTO qui ont été désignés dans ces nouvelles assemblées sont identiques à l'installation en mai 2014.

Dans ces conditions, Monsieur le Président expose au Comité syndical qu'il est nécessaire de voter de nouveau les élus au SEDNO. Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour le Syndicat mixte d'Etudes pour l'élimination des Déchets de la zone Nord-Ouest. Il est proposé de réélire ces mêmes élus :

Membres Titulaires :

- M. BELLIER André
- M. CHALET Daniel
- M. GAUTIER Joseph
- M. PASSELANDE Germain
- M. BROSSIER Daniel

Membres Suppléants :

- M. BOULTOUREAU Hubert
- Mme LEHON Frédérique
- M. RAYMOND Alain
- M. PELLUAU Dominique
- M. GALON Joseph.

VOTE à l'unanimité,

Cession de biens

Monsieur le Président informe que des bennes de déchèterie 30 m³ sont hors d'usage. Elles seront vendues au GAEC de la Paillardière au Bourg d'Iré au prix de la ferraille : 130 € la tonne. Pour fixer le tarif, chaque benne sera pesée.

VOTE à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le président énonce les sujets suivants :

Consultations de Bureaux d'études pour 2 études déchèteries :

- Etat des lieux du parc des déchèteries et proposition d'optimisation

Le bureau d'étude qui a été retenu est ATLANCE, le montant de l'étude s'élève à 7 700€ HT (25 000€ HT prévu au BP 2016). Une subvention de l'ADEME à hauteur de 70% pourra être obtenue soit 5 390€ HT. Il reste à la charge du SISTO : 2 310 € HT.

- Etude comparative (haut et bas de quai) de l'exploitation des déchèteries en régie ou prestation de service

Le bureau d'étude qui a été retenu est ATLANCE, le montant de l'étude s'élève à 7 950€ HT (25 000€ HT prévu au BP 2016).

Une subvention de l'ADEME à hauteur de 70% pourra être obtenue soit 5 565 € HT. Il reste à la charge du SISTO : 2 385 € HT

M. BOULTOUREAU s'interroge sur l'intérêt de ces études.

M. BELLIER répond que l'étude doit déterminer les avantages et inconvénients entre une gestion en régie ou en prestation, pour le haut de quai ou pour le bas de quai. Il rappelle que la fin du marché d'exploitation des déchèteries avec SUEZ Environnement intervient au 31.12.2017.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE précise que le bilan de ces études sera présenté :

- Etat des lieux du parc des déchèteries et proposition d'optimisation : le 10 mars 2017,
- Etude comparative (haut et bas de quai) de l'exploitation des déchèteries en régie ou prestation de service : le 20 mars 2017.

Elle précise qu'il serait peut-être nécessaire de créer une commission pour suivre l'avancée de ces études. La commission « Nouvelle filière » sera invitée à l'ensemble des réunions relatives à ces études déchèteries.

Litiges usagers

- M. SODREAU (Grez-Neuville),

Dit ne pas avoir mis son bac à la collecte les 8 septembre et 20 octobre 2014, son relevé **manuel** ne

correspond pas au relevé informatisé du SISTO, refus de paiement des factures de 2014 et 2015. Il a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif, requête rejetée par le Tribunal. Il demande maintenant quelle instance il peut saisir. Echange en cours avec Me BARBIER-SOUCHELEAU.

- M. ATKINSON (Montguillon).

Refus d'emmener son bac au bout du chemin, souhaite un badge OMR, dit que le service n'est pas rendu (intervention de Me BARBIER-SOUCHELEAU, preuve de service rendu, montant : 429,20 € TTC).

Impact technique de la création des communautés de communes nouvelles sur le SISTO

Les divers codes nécessaires au recouvrement sont modifiés et nous obligent à modifier les documents suivants :

- Talon de paiement (encart présent en bas de la facture),
- Pour les usagers en prélèvement automatique, code présent sur l'encart en bas de la facture,
- Rôle : document nécessaire à incrémenter le logiciel comptable de la Trésorerie,
- Mandat de prélèvement SEPA,
- Interface TIPI : paiement par internet

Travail en cours avec les Trésoreries et Nouvelles EPCI.

Statistiques du site internet en 2016

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 le nombre de visites du site est de 26 224 (évolution de +28.96% par rapport à 2015).

Les pages les plus visitées sont la page d'accueil et la page paiement en ligne.

Les messages reçus via le site internet sont en progression +32.08% pour le formulaire « contact » (210 messages) et +13,29% pour le formulaire « signalement emménagements /déménagements » (162 messages).

Commission consultative pour la réflexion d'une grille tarifaire fonction des OMR et des déchèteries

M. BELLIER dit qu'il faut réfléchir à un mode de financement de la redevance incitative plus équitable par rapport au service rendu. Il est donc pour cela nécessaire de mettre en place une commission avec différents intervenants extérieurs.

M. CHALET demande s'il ne serait pas opportun d'élargir cette commission aux collectivités limitrophes.

M. BELLIER précise qu'il ne s'agit ici que d'une réflexion.

M. DENIS-POIZOT demande comment sera fait l'appel auprès des particuliers ?

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE répond qu'il faudrait inclure un panel d'usagers faisant + de 16 levées et des usagers faisant – de 16 levées.

M. DE MACEDO demande si nous avons eu des retours d'usagers sur les nouvelles grilles tarifaires.

Mme DAUDIN-HOUSSEMANGE répond que nous avons surtout eu des usagers qui font déjà moins de 13 levées et qui trouvent que cette baisse n'est pas assez conséquente.

Calendrier des réunions :

Réunion Bureau et Commission Finances : Lundi 6 Mars 2017 à 18h30

Comité Syndical : Mercredi 29 Mars 2017 à 20 H 30, Salle du Club de l'Amitié.

Fin de la réunion 22 H 45

Le Secrétaire

Albin DE MACEDO

